



## Actus Agricoles

La France est confrontée depuis plus de deux mois à un épisode aigu de contamination au virus de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP). Ce virus de type H5N8 n'est pas transmissible à l'Homme. Sa présence dans les populations d'oiseaux migrateurs a contaminé à l'heure actuelle 18 pays de l'Union européenne.

En France, la contagiosité et pathogénicité du virus ont fortement impacté les filières avicoles du Sud-Ouest. Sur les 418 foyers confirmés depuis le mois de décembre au niveau national par le laboratoire de référence de l'Anses (chiffres au 25 janvier 2021), 406 concernent des élevages du Sud-ouest, principalement de canards. Douze foyers sont localisés hors Sud-Ouest. Onze cas ont également été enregistrés dans la faune sauvage dans une grande variété d'espèces (oies, cygnes, goélands, buses, bécasseaux, courlis, mouettes, canards).

► Consulter la répartition des foyers par département [ICI](#).

Afin de limiter la propagation du virus dans le Sud-Ouest, une diminution drastique des densités de volailles autour des foyers et au sein des zones d'élevage a été ordonnée, conformément aux recommandations de l'Anses. A ce jour, un peu plus de 2 millions de canards et autres volailles ont dû être abattus suite à la détection de foyers ou de manière préventive. Cette stratégie de dépeuplement commence à porter ses fruits, estime le ministère de l'Agriculture dans un communiqué du 29 janvier 2021, puisque la détection de nouveaux foyers a fortement ralenti dans les Landes, et la situation reste à ce stade maîtrisée dans les départements adjacents.

Le ministère indique par ailleurs être présent aux côtés des éleveurs touchés par la crise ; "leurs pertes seront compensées dans le respect des réglementations européenne et nationale. Des acomptes ont d'ores-et-déjà été versés à plusieurs éleveurs."

Si le Sud-Ouest concentre l'attention, la vigilance reste de mise sur l'ensemble du territoire métropolitain. La découverte ces derniers jours de cygnes infectés dans le département de la Loire et de bécasseaux dans la Manche témoigne de l'activité continue du virus dans la faune sauvage. Les professionnels comme les particuliers (basses-cours) doivent impérativement respecter [les mesures de biosécurité](#).

source : <https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/grippe-aviaire-epidemie-circonscrite/>